

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 6 février 2023



Présences

20 personnes présentes, dont 17 membres :

- Conseillers communaux : BUSINE Ph. (Bourgmestre), DELPORTE-DANDOIS M., DI MARIA T., GLOGOWSKI N., HERMAN J. (Echevin), HOC F., MATAGNE J.
- Citoyens : AELGOET M., CORONA-PIRET L., DOGOT L., FAIETA G., FRIPPIAT Th., GOSELIN J-Y., MICHAUX F., MORAUX J-M., POSTIAU A., WEETS G.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., MAITRE A.

9 personnes excusées, dont 8 membres :

- Conseillers communaux : BLAIMONT F.
- Citoyens : COFFERNILS L., DECHAINOIS F., DEFACQZ Ch., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., HENRY E., LEDECQ Ph., SOUMILLON P.
- SPW-DGARNE : NICODEME L.

6 membres absents :

- Conseillers communaux : MARCHAL M.
- Citoyens : DUJEU D., HEROLD S., PAPART V., PARISI B., VAN DER MEIREN Ed.

Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants.

Ordre du jour de la réunion

1. Introduction : création d'un espace intergénérationnel à la Maison de Village de Lausprelle
2. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
3. Présentation du rapport annuel 2022 de l'opération de Développement rural : état d'avancement des projets, rapport d'activités de la CLDR, programmation future des projets et proposition d'admission de nouveaux membres
4. Divers

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html

1. Introduction : Création d'un espace intergénérationnel à la Maison de Village de Lausprelle

Les travaux d'aménagement de la plaine de jeux, en vue de la mise en œuvre de la fiche-projet 3.46 du PCDR, ont débuté en novembre 2022 (Entreprise Kompen-Repcon pour 53.800€).

Monsieur BUSINE présente les installations déjà réalisées, à savoir, un module de jeu statique pour les 2 à 6 ans, une balançoire ainsi que la pose de dalles en caoutchouc. L'espace sera finalisé par la pose d'une clôture

et, au printemps, par l'ajout de bancs et plantations. Des jeux pour adolescents pourront être installés plus tard.

Il précise que seuls trois villages n'ont pas de plaine de jeux sur l'entité : Lauspelle, Joncret et Acoz. Joncret accueillera sa plaine sur l'espace de convivialité prévu aux abords de la salle des Guichoux (convention Développement rural avec le projet 1.7). Acoz dispose cependant d'une plaine de jeux mais celle-ci, mal située et excentrée à la rue Dessus du Bois sera déplacée dans les prochaines semaines à la cité Pouleur.

2. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2022 sans réserve.

3. Présentation du rapport annuel 2022 de l'ODR

Ce rapport doit être transmis chaque année pour le 31 mars à l'Administration régionale, au Pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre. Il sera approuvé préalablement par le Conseil communal du 23/03/2023.

Etat d'avancement des projets

Tableau récapitulatif de tous les projets du PCDR classés selon leur état d'avancement : réalisés, en cours, en attente, abandonnés et le tableau des initiatives nouvelles.

Etat d'avancement des projets en convention Développement rural depuis la réunion du 17 octobre 2022 :

Création d'ateliers ruraux à Gougnyes – fiche-projet 34 du premier PCDR : Après l'obtention du permis d'urbanisme en août 2022 ainsi que l'octroi d'une subvention UREBA exceptionnel de 218.400 € en septembre 2022, l'auteur s'affaire à la rédaction du dossier projet (plans, cahier des charges, métrés).

Monsieur Busine rappelle que ce projet n'a pas pu être inscrit au budget communal 2023. Mais le Collège a demandé à l'auteur de poursuivre la rédaction du cahier des charges qu'il souhaite faire approuver au Conseil communal de mars 2023. Le « dossier projet » pourra alors être transmis à la Ministre de la Ruralité pour approbation afin d'être mis en adjudication. Cela permettra à la Commune de connaître les prix du marché et d'attribuer le marché dès le vote du budget 2024.

Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords – fiche-projet 1.7 du PCDR : Approbation du dossier projet et signature de la convention-réalisation DR par la Ministre en décembre 2022 pour un subside d'un montant de 447.000€ et demande de subsides UREBA introduite en mai pour un subside de 33.000€. La Commune va bientôt pouvoir lancer la phase d'adjudication des travaux.

Un membre interpelle monsieur BUSINE sur les rumeurs d'un éventuel consortium d'une cinquantaine de voisins s'opposant au projet et ayant intenté un recours en justice. Monsieur BUSINE explique qu'il n'en est rien. Lors de la réunion de présentation de l'avant-projet aux riverains en 2019, le dossier a été bien reçu par les habitants. Il explique les concessions que la commune a faites pour répondre aux demandes et attentes des voisins, en particulier du voisin à gauche de la salle (notamment, boucher les baies donnant sur la propriété voisine pour réduire les nuisances sonores).

Création d'une maison multiservices à Gerpines-centre– fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : Présentation de l'avant-projet à la population le 11 janvier 2023 avant la réunion du Comité d'accompagnement prochainement. La Commune est toujours en attente d'une réponse du Commissariat général au tourisme, car le développement rural pourrait prendre en charge l'entièreté du subside en cas de refus écrit par le CGT.

Monsieur Busine ajoute que ce projet, de par l'évolution de l'estimation entre la fiche-projet initiale et l'avant-projet, montre bien les difficultés actuelles pour estimer le prix d'un projet.

Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes (phase 2 – démolition et aménagement) – fiche-projet 3.6 du PCDR : Le bureau d'études communal présentera le 6 mars l'avant-projet à la population et à la CLDR.

Budget participatif – subvention Développement rural : Le vote des citoyens s'est poursuivi après la réunion du 17 octobre dernier pour se clôturer le 04/11/22. Il y a eu 296 votes citoyens (152 par papier et 144 via la plateforme numérique). Le comité de sélection s'est réuni le 17/11 pour le vote et le classement des projets. Les résultats ont été annoncés le 25/11/2022. Le bilan est donc de 19 projets dont 7 lauréats pour cette première édition.

Monsieur HERMAN explique qu'un service communal a été désigné pour l'accompagnement de chaque projet. Les services ont analysé et avancé sur les dossiers et ont des propositions pour la mise en œuvre des projets. C'est pourquoi une première rencontre est organisée le 07/01 entre les porteurs de projets et les services communaux. Les pièces justificatives de la réalisation des projets doivent être rentrées à la Région wallonne pour juillet 2024.

Monsieur HERMAN fait part de ses réflexions par rapport à cette première édition. Si le soutien de la FRW et la mise à disposition de la plateforme ont été appréciés, il pointe du doigt le manque de souplesse de la procédure de la Région wallonne et regrette de ne pas voir les services communaux impliqués plus en amont (lors du dépôt de projet) afin de mieux budgétiser/concevoir les projets. Pour la deuxième édition, il sera donc intéressant d'intégrer des membres de l'Administration communale au sein du comité de sélection (ce qui est prévu dans le règlement).

Monsieur BUSINE explique que cette démarche est malheureusement très chronophage pour le personnel communal.

Un membre estime que cet argent alloué par la région pour les budgets participatifs comme pour le financement des projets du GAL serait plus opportun pour le fonctionnement des communes (routes, infrastructures...) que pour le financement de petits projets citoyens. Elle souligne ensuite que le vote papier a mieux fonctionné que le vote en ligne et qu'il faut donc préserver ce moyen de vote (comme prévu dans le règlement).

Aménagement de la Place d'Acoz – fiche-projet 3.17 du PCDR :

Suite aux remarques émises par la CLDR, le 27/04/2022 et aux recommandations formulées par l'équipe ATEPA de la Fondation Rurale de Wallonie, un nouveau plan a été réalisé par le bureau d'études.

La réunion de coordination avec les pouvoirs subsidiants a eu lieu le 20/12/2022.



Le Conseil communal a approuvé le projet de convention-faisabilité le 26/01/2023. Le projet sera soumis à la signature de la Ministre lors de la session d'approbation d'avril 2023. Le taux de subside Développement Rural pour cette catégorie de projet est de 80% sur une assiette de 500.000€ avec un maximum de 400.000€ de subsides.

Les recommandations de l'administration sont :

Premièrement, de **concentrer les espaces de stationnement de manière à maximaliser les espaces dédiés à la convivialité et à libérer un espace spécifique dédié principalement à la convivialité**. Cet espace pourra être occupé pour le stationnement uniquement lorsque les besoins seront importants (mécanisme à définir, type zone bleue).

Deuxièmement, il est préconisé dans un souci de cohérence et d'esthétisme, **d'agrandir le périmètre du projet jusqu'aux façades ainsi que sur l'entièreté de la rue Saint-Martin, de carrefour à carrefour**. Le développement rural financerait ces acquisitions des usoirs en dehors de la subvention convention-réalisation avec un taux de subsides de 60% de manière à créer un grand espace partagé.

La nouvelle estimation financière pour ce nouveau périmètre est de 1.289.000 €, soit une augmentation de 373.000€.

Un membre rappelle d'envisager l'installation d'une borne électrique maraîchère pour la fanfare et autres évènements/activités. Cela a normalement été budgétisé, tout comme une borne de recharge pour les voitures et vélos électriques, à vérifier.

Monsieur BUSINE invite les membres à se rendre sur le site web d'Alain Guillaume (<https://acozblog.com>), offrant des photos de la place d'Acoz et du parvis de l'église en 1858, rappelant le projet actuel.

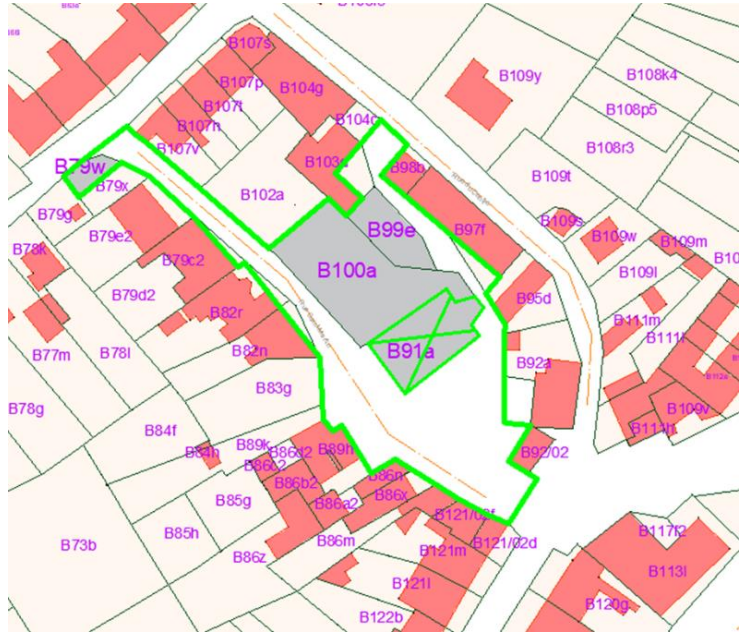
Etat d'avancement des autres projets du PCDR depuis la réunion du 17 octobre 2022 :

Diffusion d'une vidéo réalisée par la FRW résumant les avancées de l'année 2022. Elle sera retravaillée pour communiquer le bilan du PCDR auprès des habitants et disponible sur le site de l'ODR de Gerpinnes.

Le document nommé « **état d'avancement des projets du PCDR de Gerpinnes** », mis à jour chaque année, a été transmis à la CLDR, avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile. Les principales avancées depuis la réunion du 17 octobre 2022 sont passées en revue en séance et des informations sont apportées aux membres.

Aménagement de la Salle Charon de Loverval – fiche-projet 3.31 : Des travaux ont été réalisés en 2017 et 2020. Suite aux derniers travaux réalisés en 2022, cimentage et remise en peinture de la petite salle, ce projet est considéré comme réalisé.

Création d'un Conseil communal des Jeunes (12-16 ans) – fiche-projet 3.43 : Mai 2022, Séance d'information et poursuite de l'appel à candidatures ; Septembre 2022, Première réunion du CCJ ; Octobre 2022, Approbation de la composition : 18 membres désignés pour une durée de 2 ans ; A venir : Prestation de serment des



Conseillers le 10 mars 2023. Ce projet est donc réalisé.

Création d'un espace de convivialité Place de la Scierie à Gerpinnes – fiche-projet 2.2 : 163.000€ de subsides obtenus en 2018 pour l'assainissement et l'empierrement du site ; Mars 2022, Site classé comme site à réaménager (SAR) ; A venir : Demande de permis à introduire pour l'aménagement préalable d'un parking (rénovation du revêtement et petits aménagements).

Création d'une cuisine communautaire – fiche-projet 3.15 : 2022, Subsides de 5,5 millions pour le projet de cuisine centrale Food.C de Charleroi Métropole.

Aménagement du site des anciennes usines Bernard à Gerpinnes – fiche-projet 3.53 : 421.000€ de subsides obtenus en 2018 pour la démolition, l'assainissement et l'empierrement du site ; Février 2022, Site classé comme site à réaménager (SAR) ; A venir : Introduction début 2023 d'un avant-projet pour la démolition du hall. A noter aussi en 2022, la construction d'un nouvel hangar communal permettant de vider le hall Dancart et le projet d'achat de la salle Bratanov par la Commune avec un projet d'extension sur le site (état d'avancement corrigé, l'achat n'a pas encore été signé).

Valorisation et soutien aux acteurs locaux et citoyens œuvrant pour l'environnement – fiche-projet R1 : 2022, Groupe PCDN renommé Gerpi'Nature suite à la modification du système de subventionnement.

Politique d'accès au logement – fiche-projet R11 : Création d'1 logement de transit rue de Moncheret (CPAS, 3 chambres) ; Création de 2 logements d'insertion rue Edmond Schmidt ; Création d'1 logement label A rue du Château d'En-Bas (3 chambres).

Mobilité et accessibilité du territoire – fiche-projet R19 : Mai-Juin, Présentation du diagnostic et de la situation existante en matière de mobilité (phase 1) & Définition des enjeux et des objectifs du PiCM (phase 2). Monsieur BUSINE souligne que le PiCM est commun avec Ham-sur-Heure/Nalinnes dans les faits uniquement, via un marché conjoint de désignation d'un auteur, car en réalité le dossier ne traite absolument pas de la problématique de la N5 et qu'il n'y a donc pas de dossier commun aux 2 territoires. L'auteur finalise le dossier.

Monsieur BUSINE explique également que le comité d'acquisition a fait une estimation concernant l'acquisition d'un terrain à Villers-Poterie, près de la ferme Minet pour la fiche-projet 2.4 – **Création d'une place centrale à Villers-Poterie**. Le prix demandé par l'actuel propriétaire est deux fois plus élevé que l'estimation. Le terrain est à bâtir mais il se trouve à côté d'un bâtiment classé, ce qui implique des restrictions. Le Collège reprendra contact avec le propriétaire pour négocier.

Un membre prend la parole concernant la fiche-projet 2.1 – **Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes et aménagement des abords**. Suite à la réforme des rythmes scolaires, il y a moins de possibilités temporelles pour organiser les camps pour les mouvements de jeunesse. Il va manquer environ 17.000 places d'accueil. Cela constitue une opportunité de pouvoir rentabiliser ce projet via la location de locaux. Monsieur BUSINE confirme que ce projet est en cours de réflexion au sein du Collège, qui a été visiter des infrastructures (privées) similaires pour prospecter. Cette infrastructure pour les mouvements de jeunesse gerpinnois pourrait être louée pendant les congés scolaires à d'autres troupes. Le Collège espère revenir bientôt vers la CLDR avec une proposition.

Monsieur BUSINE explique que la passerelle pour le projet 1.3 – **Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet** est en cours de fabrication en atelier. Elle sera placée d'une seule pièce. Madame NEVEUX explique que le permis d'urbanisme comporte l'obligation formulée par le DNF de conserver la haie remarquable qui a poussé sur l'ancienne ligne de chemin de fer. Cela implique donc de dévier le RAVeL sur les propriétés voisines, à acquérir, et d'empiercer une nouvelle assise. La Commune négocie des mesures compensatoires afin d'obtenir

l'autorisation de détruire cette haie et de rester sur le tracé RAVeL.

Le bilan de l'état d'avancement 2022 des projets du PCDR : 12 projets réalisés, 57 projets en cours, 33 projets en attente, 3 projets abandonnés & 2 nouvelles initiatives.

Rapport d'activités de la CLDR

- **CLDR du 2 février 2022** – Présentation du rapport annuel et mise en place du budget participatif : 21 membres présents
- **CLDR du 27 avril 2022** – Animation et approbation de la fiche-projet pour l'aménagement de la Place d'Acoz : 15 membres présents
- **Comité de sélection du budget participatif du 29 août 2022** – recevabilité des projets : 13 membres présents
- **CLDR du 17 octobre 2022** – Visite de la future maison multiservices, état d'avancement des projets et options d'aménagements pour la Place Léon Gonthier : 19 membres présents
- **Comité de sélection du budget participatif du 17 novembre 2022** – classement des projets : 12 membres présents

Proposition d'admission de nouveaux membres

Suite à la démission d'un membre citoyen en octobre 2022 et à la désignation de madame BINATO comme Conseillère communale en décembre 2022, la CLDR n'était plus conforme. Un appel à candidatures a donc eu lieu entre le 20/12/22 et le 25/01/23. Cet appel a été transmis à tous les anciens candidats non désignés (2014-2018) afin de permettre une remise à zéro avant la création d'une réserve de recrutement (nouveau ROI) et les candidatures spontanées sont ouvertes toute l'année (formulaire de candidature sur le site de l'ODR).

La CLDR acte la démission de Madame BINATO, devenue Conseillère communale et la désignation de Monsieur Di Maria, Conseiller communal, désigné par le Conseil communal en janvier 2023.

Actuellement, la CLDR se compose de

- 9 élus + candidature de Madame Binato, qui souhaite rester membre de la CLDR = 10 élus
- 22 citoyens, cela impliquerait donc la désignation de 10 nouveaux citoyens pour être conforme par rapport au nombre d'élus.

Conformément à l'article 7 du nouveau ROI, « la Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'**admission des candidats** à faire valider au Conseil Communal ».

Après discussions et débats, la CLDR se positionne pour **proposer au Conseil communal de désigner 14 nouveaux citoyens (sur les 15 candidats) et de soutenir la demande de Loriane BINATO de rester membre de la CLDR**. La proposition devant être conforme au Décret, impliquant notamment un nombre pair de membres, il n'était pas possible de reprendre les 15 candidats. La CLDR serait ainsi composée de 46 membres : 36 citoyens et 10 élus. Les critères de répartition de genre, de territorialité, d'âge et d'implication dans le monde associatif local sont pris en compte pour l'équilibre de la CLDR, qui choisit de **proposer au Conseil communal la désignation de** Lara BADOT, Jean-Michel CELANT, Jean COLONVAL, Valérie DEFFONTAINE-DEVBOECK, Willy DEVILEZ, Christophe DUCHENE, Ludo EECHAUDT, Olivier FERON, Pietro GIULIANA, Karine LALLEMAND, Myriam MAHIEUX, Sabine ROMAIN, Benjamin STAINIER et François TAYMANS. Une candidature est donc inscrite dans la réserve de recrutement.

Programmation future des projets

La CLDR est invitée à proposer les futures demandes de conventions Développement Rural ; chaque année, elle peut confirmer son choix ou le modifier en fonction des opportunités.

Après discussions, la programmation établie est la suivante :

- 2023 – Construction d’une infrastructure de rencontre et d’hébergement à Gerpines et aménagement des abords (fiche-projet 2.1) aux Acecs ;
- 2024 – Nouvelle demande de co-financement DR pour l’octroi d’un budget participatif (tous les 2 ans) ;
- 2024 – Phase 2 du projet Aménagement de liaisons piétonnes dans le haut du centre historique de Gerpines et mise en valeur du vieux cimetière (fiche-projet 1.1) ;
- 2023 – Aménagement d’un cheminement sécurisé entre Bertransart et Gerpines (fiche-projet 3.24) ;
- Un membre demande des précisions sur la localisation de ce projet, il lui est indiqué qu’il s’agit du prolongement de la rue Thiébaud.
- 2025 – Prolongation du RAVeL jusqu’au centre-ville de Gerpines (fiche-projet 2.6).
Les négociations avec le propriétaire privé d’une partie du tracé sont toujours en cours.
- Si opportunité d’acquisition - Création d’une Place centrale à Villers-Poterie (fiche-projet 2.4) à proximité de l’église ;
- Si opportunité de gestion – Création d’un réseau de sites naturels géré par les associations locales (fiche-projet 2.9) ;
Un membre demande des précisions sur la localisation du projet. Monsieur BUSINE rappelle l’intention de la Commune d’acquérir la carrière Bruyr de Gougny. La carrière remblayée a été achetée par la commune et c’est donc la carrière sous-eau qui pourrait être visée par le projet.

Le tronçon 3 du projet 1.3 (Création d’un RAVeL entre Acoz et Mettet) sera réalisé via des subsides PIMACI et les deux projets sur la Place de la Scierie (création d’ateliers ruraux et de logements tremplins) sont postposés, la recherche d’un partenariat public-privé étant la solution privilégiée.

Une membre propose, pour une future programmation, la création d’une plaine de jeux et l’installation de bancs au quartier de Fromont – fiche-projet 3.18. Il y a, dans ce quartier 120 maisons, de plus en plus d’enfants, et aucun espace de convivialité. Monsieur BUSINE répond qu’une enquête devra être menée pour voir s’il y a une demande. Le Collège s’est d’ailleurs opposé à la demande d’un riverain d’acheter un terrain qui pourrait être aménagé.

4. Divers

Monsieur BUSINE poursuit avec des projets en cours sur la commune. La remise acquise par la Commune avenue Reine Astrid (dite **remise « paperas »**) a été démolie fin janvier 2023 par l’entreprise Van Nuffel pour un montant de 20.000€. Il est prévu de planter quelques arbres et d’aménager deux places de parking sur le site. Ce projet fait partie d’une réflexion plus globale sur la verdurisation de la traversée et du centre de Gerpines menée dans le cadre du PiCM. Entre autres idées, l’avenue Albert 1^{er} et l’avenue Reine Astrid sont envisagées en zone bleue (une réunion avec les commerçants aura lieu à ce sujet) et quelques aménagements légers seraient installés sur la Place des Combattants.

Mise à l’honneur de Philippe Ledecq, Alain Postiau et Thierry Fripiat, membres de la CLDR et du Cercle

d'histoire et de généalogie de Gerpinnes. Leur projet de création de 3 itinéraires découvertes avec QR code sur le thème de la seconde guerre mondiale a été retenu dans le cadre du budget participatif. Thierry Fripiat, Président, explique que ce projet permettra de valoriser et mettre en forme le travail de recherche, les photos et les témoignages recueillis pour l'exposition du centenaire de la guerre 14-18.

Invitations : Les membres sont invités à la présentation de l'avant-projet de « l'aménagement de la Place Léon Gonthier » le 6 mars 2023 à 19h30 dans la salle des Combattants.

Retour sur la candidature 2024-2027 du GAL Entre-Sambre-et-Meuse : Sur 80 pré-projets déposés par les citoyens et associations, 52 ont été sélectionnés par l'assemblée générale du GAL. Les fiches-projets seront prochainement rédigées pour le dépôt de la stratégie de développement local fin avril.

L'échevin de la Culture invite les membres à la première rencontre « **Culture et vous** » qui aura lieu le 22 février à 19h, ce rendez-vous ouvert à tous a été mis en place pour faire suite à la commission culture.

Il invite également les membres à l'avant-première de la série Ennemi public de la RTBF qui aura lieu le 8 mars dans la maison de village de Lausprelle. L'acteur principal, Angelo Bison, est gerpinnois.

Les membres font part de leurs réflexions sur la mauvaise acoustique des maisons de villages qu'il faudrait essayer d'améliorer.

Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, conclut la réunion en remerciant les membres.

Céline LEMAIRE et Anne MAITRE,
Fondation Rurale de Wallonie